

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Coutin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (24) :

BEAL Michel, EYMAR Louis-Eric, BUREL Sylvia, VIÉVARD Bernard, SORCE Rose-Marie, SAINT-MARCEL André, EMONET Elisabeth, BANCOD Hervé, COLOMBET Agnès, LETEROUIN Corinne, CLAISSE Pascal, EL HAGE Henriette, TITH Audrey, MORISET Kamila, SAINT-JOANIS Pierre, MERMILLOD-BLONDIN Luc, MASSELOT François, VANDEPITTE Brice, BLANC Adrien, RIGAUD Vincent, PASQUET-CHARDRON Manuella, COUTIÈRE Benjamin, CHIAMPO Claire, LARDET Frédérique

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Catherine GABAYET a donné pouvoir à Corinne LETEROUIN
Véronique CANET a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE
Françoise JOSSERAND a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Thierry BASSET a donné pouvoir à Benjamin COUTIERE
Frédéric GONDA a donné pouvoir à Manuella PASQUET-CHARDRON

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 10.06.2026
Et publication le : 15/06/2026
Le Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Date d'affichage : 29 mai 2026

Agnès COLOMBET a été élue secrétaire de séance.



Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non-permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant les besoins liés à la saison estivale 2026, notamment pour le nettoyage de la plage, il est proposé au Conseil municipal de créer les emplois non permanents suivants :

Pour le nettoyage de la plage :

- 2 postes d'agent d'entretien au grade d'**adjoint technique**, relevant de la catégorie hiérarchique C ; à temps non-complet à raison de 17 h 30 pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 juillet 2026 inclus,
- 2 postes d'agent d'entretien au grade d'**adjoint technique**, relevant de la catégorie hiérarchique C ; à temps non-complet à raison de 17 h 30 pour la période du 1^{er} août 2026 au 31 août 2026 inclus,

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, dans la limite de l'indice terminal du grade concerné.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **Autoriser** les créations de postes non-permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour l'année 2026,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,
- **Prendre acte** que les crédits sont prévus au budget de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Agnès COLOMBET



Le Maire,
Michel BEAL

